

Bruxelles, 2 mai 2022

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration de Dexia SA/NV, ayant son siège Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, à 1050 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0458.548.296 (« **Dexia** ») vous invite à participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Dexia (l'« **Assemblée Générale Ordinaire** ») et à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Dexia (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** » et conjointement avec l'Assemblée Générale Ordinaire, les « **Assemblées** »), qui se tiendront le **18 mai 2022, à partir de 14h30** (heure belge) au siège de Dexia.

AVIS IMPORTANT

Compte tenu de la situation sanitaire, les actionnaires sont vivement encouragés à exercer leurs droits à distance avant la réunion, conformément aux modalités décrites ci-après, en votant par procuration ou à distance, par correspondance, et en soumettant leurs questions au conseil d'administration ou aux commissaires de Dexia par écrit avant les Assemblées.

L'accès aux locaux ne pourra être accordé que dans la mesure autorisée par les autorités et les mesures règlementaires ou légales en vigueur et applicables à la date des Assemblées.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, de la participation et des règles applicables dans les prochaines semaines, Dexia se réserve le droit d'informer les actionnaires de tout changement concernant l'organisation des Assemblées via une publication sur son site internet (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- I. Communication du rapport de gestion du conseil d'administration, des rapports des commissaires et des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice 2021.
- II. Résolutions
 1. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé le 31.12.2021 ;
 2. Affectation du résultat ;
 3. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2021 ;
 4. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2021 ;
 5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Gilles Denoyel ;
 6. Attribution de pouvoirs.

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

1. Apurement de la perte reportée de deux milliards douze millions neuf cent trente-et-un mille quatre cent soixante euros et vingt-six cents (2.012.931.460,26 EUR) à concurrence d'un montant d'un milliard neuf cents millions euros (1.900.000.000 EUR) par prélèvement sur le prime d'émission ;
2. Modification de l'article 9 de la version néerlandaise des statuts, afin de l'aligner avec l'article 9 de la version française des statuts ;
3. Mise à jour de l'article 11 des statuts : date de la dernière version du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration ;
4. Modification de l'article 15 des statuts : modification de la date de l'assemblée générale annuelle au 4ème mercredi du mois de mai ;
5. Attribution des pouvoirs.

MODALITES DE PARTICIPATION

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compte tenu de la situation sanitaire, les actionnaires sont vivement encouragés à exercer leurs droits à distance avant les Assemblées.

Afin de participer et d'exercer leur droit de vote aux Assemblées, les actionnaires doivent notifier à Dexia, **au plus tard le 12 mai 2022, à 16h00**, leur intention de participer aux Assemblées en envoyant un email ou le formulaire de procuration / de vote dûment complété et signé à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, un courrier signé ou un formulaire de procuration / de vote dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia. Pour être pris en compte, les courriers ou formulaires doivent être reçus par Dexia **au plus tard le 12 mai 2022, à 16h00**. Les actionnaires doivent clairement s'identifier en fournissant leur nom et adresse complets et en indiquant le nombre d'actions nominatives Dexia qu'ils détiennent.

Seuls les actionnaires ayant satisfait aux exigences énoncées ci-dessus sont autorisés à participer et à voter aux Assemblées.

2. PROCURATION

Chaque actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées par un mandataire. **Les actionnaires peuvent désigner Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia, comme mandataire.** En vue d'éviter toute situation de conflit d'intérêt potentiel, aucun mandat ne peut être octroyé au président et aux membres du conseil d'administration de Dexia pour représenter les actionnaires aux Assemblées

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter aux Assemblées par un mandataire doivent envoyer la procuration, **au plus tard le 12 mai 2022, à 16h00**, en utilisant le formulaire de procuration joint au présent courrier et mis à disposition sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>) et en le renvoyant par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, le formulaire dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB

l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia. Pour être pris en compte, les formulaires doivent être reçus par Dexia **au plus tard le 12 mai 2022, à 16h00**.

Seule une procuration octroyée conformément aux règles applicables en droit belge et aux exigences décrites ci-dessus autorise le mandataire à assister et à voter au nom d'un actionnaire aux Assemblées. En outre, l'actionnaire doit satisfaire aux conditions de participations décrites ci-dessus.

3. VOTE

Seuls les actionnaires ayant valablement notifié à Dexia leur intention de participer aux Assemblées sont autorisés à voter aux Assemblées.

Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance par correspondance, avant les Assemblées et sont fortement encouragés à le faire compte tenu de la situation sanitaire. Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de vote à distance doivent le faire **au plus tard le 12 mai 2022, à 16h00**, par écrit, en utilisant le formulaire de vote joint au présent courrier et mis à disposition sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>) et en le renvoyant par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, le formulaire dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia. Pour être pris en compte, les formulaires doivent être reçus par Dexia **au plus tard le 12 mai 2022, à 16h00**.

4. QUESTIONS

Les actionnaires qui remplissent les conditions de participation aux Assemblées peuvent poser des questions relatives aux points à l'ordre du jour des Assemblées aux administrateurs et / ou aux commissaires de Dexia. Ces questions doivent être soumises par écrit et envoyées **au plus tard le 12 mai 2022, à 16h00**, par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, les questions peuvent être envoyées par courrier au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia. Pour être pris en compte, les questions doivent être reçues par Dexia **au plus tard le 12 mai 2022, à 16h00**.

Les actionnaires pourront également poser des questions lors des Assemblées.

Les réponses aux questions relatives aux points à l'ordre du jour des Assemblées seront formulées par les administrateurs et / ou les commissaires de Dexia lors des Assemblées et seront ensuite publiées, ensemble avec les procès-verbaux des Assemblées, sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>).

5. DOCUMENTS

Les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés, le rapport annuel du conseil d'administration et les rapports des commissaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que tout autre document qui sera traité par les Assemblées, sont joints à la présente lettre sur une clé USB. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>).

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB

Les actionnaires peuvent obtenir une copie de ces documents au siège de Dexia sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à compter de la date de la présente convocation, lors des jours ouvrables et pendant les heures normales de bureau.

PROTECTION DES DONNEES

Dexia traite les informations relatives à ses actionnaires qui constituent des données personnelles. La politique de confidentialité de Dexia est disponible sur son site internet (<https://www.dexia.com/fr/legal-mentions>).

* * *

Pour plus d'informations sur les Assemblées ou les formalités de participation, n'hésitez pas à contacter Dexia par email (shareholder@dexia.com). Les actionnaires qui souhaitent recevoir les convocations futures exclusivement par email sont invités à transmettre leur adresse email à Dexia par email (shareholder@dexia.com).

Cordialement,

Pierre Crevits
Administrateur-délégué

Gilles Denoyel
Président du conseil d'administration

Annexes :

- (1) Clés USB reprenant les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés, le rapport annuel du conseil d'administration et les rapports des commissaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- (2) Formulaire de vote / de procuration pour l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- (3) Formulaire de vote / de procuration pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Dexia SA/NV

Place du Champ de Mars 5 - Marsveldplein
B - 1050 Bruxelles / Brussel

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia La Défense 2
TSA 12203
F - 92919 La Défense Cedex

Tél. : +32 (0)2 213 57 00
Fax : +32 (0)2 213 57 01

Tél. : +33 (0)1 58 58 77 77
Fax : +33 (0)1 58 58 86 00

www.dexia.com

RPM Bruxelles / RPR Brussel
TVA / BTW BE 0458.548.296
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC : GKCC BE BB